



AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 387

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 7 octobre 2024, le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté le **« règlement numéro 387 abrogeant le règlement 384 décrétant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour l'exécution de travaux de reprofilage, de correction, de réfection de ponceaux et d'asphaltage du chemin Nord-du-Rocher ainsi que les frais connexes.**
2. **Que** le règlement numéro 387 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 387 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 10^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2024.

François Pelletier
Directeur général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Adoption du règlement 387

Je, soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 387** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 13 h et 16 h 30, le 10^e jour du mois d'octobre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois d'octobre 2024.

François Pelletier
Directeur général adjoint